

# L'humain au centre des projets : mobilisation citoyenne, tiers lieux et urbanisme transitoire

Marseille, le 17 juin 2019



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

## LE PROGRAMME & LES INTERVENANTS

**9:30 – 9:45**    **Propos introductifs**

Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseil régional  
Fabrice LEVASSORT, DREAL PACA  
Emmanuel DE LANVERSIN, Ministère de la cohésion des territoires

**9:45 – 10:30**    **Présentation de Coco Velten**

Marthe POMMIE, SGAR  
Erick-Noël DAMAGNEZ, SOS  
Océane VILBERT, Plateau Urbain  
Mathieu REGENT, Yes We Camp

**10:30 – 12:30**    **Étude sur l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Martine BARDY, DREAL PACA  
Valérie THESEE-FUSHIEN, Cerema Dter Med  
Janine BELLANTE, Coudoux

**12:30 – 12:45**    **Signature de la Charte des partenaires EcoQuartier par la Région**

Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseil régional  
Fabrice LEVASSORT, DREAL PACA  
Emmanuel DE LANVERSIN, Ministère de la cohésion des territoires

**12:45 – 13:00**    **Conférence de presse**

**13 :00 - 14:00**    **Déjeuner**

*Après-midi, ateliers à choisir le jour-même :*

**14:00 – 15:30**    **Urbanisme transitoire et tiers lieux : comment passer de grands projets à une diffusion dans les territoires périurbains et ruraux ?**

Paul CITRON, Plateau urbain  
Pauline METTON, La fruitière numérique

OU

**Les démarches participatives favorisent-elles la cohésion sociale ?**

Retours d'expérience d'Avignon, Antibes, Solliès-Pont, Parc des Calanques et La Maille I et II  
Jérôme MARCILIAC, Miramas  
Maxence MORETEAU, Adeus  
Audrey BENEDETTI, Métropole AMP  
Kamel SADKI, GERES  
Cédric GEERAERT, Tangram

**15:45 – 17:15**    **Agriculture urbaine : un levier de la participation, une graine pour la cohésion**

Marion SCHNORF, Cité de l'agriculture  
Daniel LE BLAY, Mouans Sartoux  
Michel CHIAPPERO, IUAR  
René TASSY, Gignac-la-Nerthe

OU

**Comment laisser de la place au transitoire pour les collectivités ? EcoQuartier 112 et Quartiers libres**

Claire CASSI, Euroméditerranée  
Johanna HAEGEL, Métropole AMP

**17:15-17:30**    **Conclusions**

*\* objectifs de développement durable*

## LES ACTES DE LA JOURNÉE

### Propos introductifs :

- Fabrice LEVASSORT, *Directeur régional adjoint, DREAL PACA*

L'aménagement urbain constitue un enjeu prioritaire pour améliorer notre qualité de vie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant en œuvre la ville durable. L'aménagement du territoire est un acte fort, mais également complexe, car il concentre des thématiques très techniques et nécessite un engagement collectif. La démarche EcoQuartier est, à ce titre, un outil cherchant à mettre en cohérence les acteurs et les actions.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la démarche se développe avec quatre opérations labellisées étape 3 (« *EcoQuartier livré* ») et onze opérations labellisées étape 2 (« *EcoQuartier en chantier* ») et plus de 35 signataires de la charte EcoQuartier.

Nous célébrons cette semaine les 10 ans de la démarche, avec 3 journées dans notre région :

- Le 17 juin en ouverture de la semaine, une journée de conférences et d'ateliers sur le thème « *L'humain au centre des projets : mobilisation citoyenne, tiers lieux et urbanisme transitoire* ».
- Le 18 juin, une journée consacrée à la visite de différents projets marseillais : « Parc des Calanques », « Quartier 112 » et « Quartiers Libres ».
- Le 20 juin, une journée animée par la DDTM83 qui vise à développer un réseau technique départemental sur l'aménagement durable, promouvant la transition énergétique.



- Anne CLAUDIUS-PETIT, *Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vice-Présidente de la Commission « Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer », Vice-Présidente de la Commission « Croissance verte, Transition énergétique, Énergie et Déchets »*

Faire et refaire la ville avec les habitants est un sujet majeur en matière d'urbanisme : Ce sont les démarches citoyennes qui permettent d'envisager l'aménagement différemment et font évoluer les politiques urbaines. Le Conseil Régional est fier de s'associer à cet événement, dans un contexte où la région trouve un nouveau pouvoir dans les politiques durables grâce à l'application du Plan Climat, ainsi qu'à la mise en place du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

- Emmanuel DE LANVERSIN, *Adjoint au directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales*

Cette journée dédiée à la participation citoyenne est organisée dans le cadre de la Semaine du Club EcoQuartier : une série de 10 rencontres dans toute la France prévue entre le 17 juin et le 21 juin sur les thèmes de la revitalisation des centres-villes / centre-bourgs et la participation citoyenne. Les échanges entre acteurs, les retours d'expériences, les visites de projets contribueront à nourrir la démarche EcoQuartier qui depuis 10 ans se caractérise par sa capacité à se renouveler pour mieux anticiper les enjeux de demain.

## Présentation de Coco Velten



- Marthe POMMIE, Directrice de la plateforme régionale de modernisation, SGAR

Le site est un ancien bâtiment de la « DirMed » qui se retrouvait inoccupé. Le SGAR a impulsé la démarche « Coco Velten », afin que d'éviter la vacance du lieu et de mettre cet espace à contribution en faveur des habitants du quartier et des personnes sans-abris.

L'urbanisme transitoire tente de répondre à la question suivante : « comment créer des rencontres et recréer les liens sociaux ? ». La démarche de l'urbanisme transitoire en général se retrouve au croisement de plusieurs politiques publiques.

- Mathieu REGENT, Directeur technique de Coco Velten, Yes We Camp

La question de l'urbanisme transitoire se pose aujourd'hui en France, plus particulièrement en région PACA et à Marseille, car beaucoup de bâtiments sont vacants, ce qui entraîne leur dévalorisation. L'urbanisme transitoire peut-être un tremplin pour l'aménagement à venir. Enfin, l'urbanisme transitoire propose un cadre au sein duquel les impulsions citoyennes s'expriment plus facilement. À Coco Velten, ce sont les habitants qui viennent solliciter l'association pour proposer des actions qui font vivre le projet.

Afin de développer cette démarche, l'association Yes We Camp, occupe des espaces vacants dans l'objectif de créer un « terrain des possibles ». Les difficultés de la mise en place de l'urbanisme transitoire résident dans le fait de trouver des acteurs motivés pour confier leurs bâtiments inoccupés et de trouver un modèle économique adapté, qui permet de s'auto-gérer. Il n'y a pas de modèle d'occupation type, qui puisse s'appliquer à tous les projets. Le seul point commun entre la réussite des projets réside dans la volonté des acteurs et des opérateurs sur place.

- Océane VILBERT, Référente du site Coco Velten, Plateau urbain

« Plateau urbain » est à l'origine une SIC basée sur Paris qui s'est développée afin de trouver des contrats d'occupations temporaires de bâtiments vacants dans différentes villes (Paris, Lyon, Marseille). Désormais, Plateau urbain est une coopérative qui a pour objectif de faire le lien entre les propriétaires et les porteurs de projet.



L'occupation de Coco Velten se décline en 3 usages : la rénovation du bâtiment, entreprise par l'association Yes We Camp ; l'accueil de 80 résidents sociaux, assuré par l'association SOS Solidarité ; le développement de projets, géré par Plateau urbain.

Plateau urbain a sélectionné une quarantaine de projets selon des critères précis, en fonction de ce qu'ils pouvaient apporter au quartier. Les projets sont portés par une diversité de structures, majoritairement des associations. Il y a également des artistes, des micro-entreprises et des artisans, etc. L'ensemble de ces acteurs accompagne le projet depuis ses débuts et a insufflé une véritable énergie dans le bâtiment de Coco Velten.

- Erick-Noël DAMAGNEZ, Responsable de la partie sociale, SOS Solidarité

SOS Solidarité a rejoint le projet de Coco Velten pour coordonner la partie sociale. L'action menée par l'association se décompose en deux phases :

- La première phase consiste à accueillir rapidement des personnes mises à la rue pour la première fois. La volonté est d'éviter une exclusion sociale qui serait totale. Cet accueil est suivi d'un accompagnement, essentiel à la réinsertion de ces personnes, tout en cherchant à « faire du social autrement ». Ce processus consiste à remettre les personnes accueillies directement dans leur pouvoir d'agir, grâce à un accompagnement de coordinateurs de parcours.
- La seconde phase de l'action de SOS Solidarité se matérialisera par l'acquisition de 60 logements en ville. Ceci permettra de reloger temporairement les personnes dans un logement « tremplin », pour donner une impulsion vers un logement durable dans le parcours résidentiel classique.

Actuellement, le groupe accueille 35 résidents au sein de Coco Velten. Au cours des 3 prochaines années, le projet est d'avoir assez de place pour accueillir 80 personnes. La présence de l'association et de diverses activités sur le site de Coco Velten permet de développer une forte mixité sociale. C'est également un facteur essentiel pour réussir la réinsertion des personnes accueillies.

- Échanges avec la salle -

- **Si le projet marche, pourquoi ne pas transformer un projet temporaire en projet définitif ?**

Marthe POMMIE : Le caractère temporaire permet de démarrer plus facilement les projets car cela rassure l'État et les habitants du quartier. La temporalité limitée joue un rôle de catalyseur et dynamise les activités. Cela n'exclut pas la prolongation du projet dans le temps. Enfin, sur le long terme, les projets définitifs n'existent pas vraiment !

Erick-Noël DAMAGNEZ : La temporalité du projet apporte une forme d'urgence, c'est un appel à la frugalité. Les activités évoluent dans le même rythme que le cadre du projet. Le temporaire permet de partir de rien en débloquent les mentalités et les pratiques.

Mathieu REGENT : La légèreté normative des projets temporaires permet des choses qui ne seraient pas envisageables dans un projet pérenne. L'aspect temporaire apporte une grande flexibilité à la vie du projet.

- **Des acteurs privés ont-ils recours à l'urbanisme transitoire ? Y a-t-il des différences sur la durée d'occupation ?**



Océane VILBERT : Les acteurs du secteur privé proposent également de mettre à disposition du foncier vacant. L'urbanisme transitoire est plus facile à mettre en œuvre sur une propriété privée que sur une propriété publique. Cela tient notamment à une question de culture professionnelle qui ne s'adapte pas toujours au même rythme. Concernant la durée de l'urbanisme transitoire sur les propriétés publiques, cela concerne en général un foncier plus important. La transition est donc plus longue en comparaison avec les propriétés privées. Toutefois, des opérations d'urbanisme transitoire dans des propriétés privées s'allongent plus que dans des propriétés publiques, comme le projet « Foresta ».

Mathieu REGENT : Il y a un avantage, pour les propriétés privées, à engager une démarche d'urbanisme transitoire : cela permet de conserver une valorisation foncière d'un bien vacant. Les opérateurs publics doivent montrer l'exemple aux opérateurs privés en développant les projets d'urbanisme transitoire.

- **L'urbanisme transitoire est-il un processus qui permet de faire mûrir les projets ?**

Mathieu REGENT : L'exemple de l'opération « Grands Voisins », à Paris, qui est reconduite par la Ville, démontre la volonté des pouvoirs publics de faire mûrir le projet. La reconnaissance du projet, à différentes échelles, apporte une lecture différente du projet d'origine et de l'urbanisme transitoire en général. L'urbanisme transitoire peut être une nouvelle façon de concevoir les villes. La temporalité n'est pas un frein à la prolongation d'un projet, ni à sa maturation. Le véritable objectif est de pérenniser les démarches d'urbanisme transitoire, plutôt que de chercher à faire mûrir des projets.

Emmanuel DE LANVERSIN : L'État prend en compte les démarches d'urbanisme transitoire en mettant en place des normes pour les développer, c'est notamment le cas avec la loi dite « ELAN ». La décentralisation a donné aux collectivités territoriales le pouvoir de décider de mettre en œuvre ces démarches d'urbanisme transitoire.

- **Comment concilier ces actions à court terme avec la portée plus lointaine des objectifs de développement durable ? Si les objectifs convergent, pourquoi ne pas présenter dès le départ les projets d'urbanisme transitoire comme une solution pertinente à ces questions transversales ?**

Marthe POMMIE : La préfiguration fixe n'est pas envisageable dans le cadre d'une démarche d'urbanisme transitoire. Le projet doit rester malléable pour mieux s'adapter aux besoins des activités et des habitants, c'est ce qui fait sa force.

Géraldine BIAU : La préfiguration n'est pas une composante de l'élaboration des projets d'urbanisme transitoire. C'est une nouvelle façon de programmer les aménagements urbains.

Mathieu REGENT : La préfiguration creuse l'écart entre l'évolution des projets et l'évolution des besoins. Ne pas présenter l'objectif des projets dès l'origine est un moyen de disposer d'une marge de manœuvre permettant de mobiliser les citoyens et de créer des écosystèmes. Ainsi l'aménagement est pensé de manière organique.



Voir les sites internet de [Yes we camp](#), [SOS Solidarités](#), [Plateau urbain](#) et du [Lab Zéro](#)

## Étude sur l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques en PACA

• Martine BARDY, DREAL PACA et Valérie THESEE-FUSCIEN, Cerema : Présentation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Reference Framework for Sustainable Cities (RFSC)<sup>1</sup>

Les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) sont issus d'un programme de l'ONU, présenté en septembre 2015. Au nombre de dix-sept, ils incitent les États à relever les défis mondiaux du développement durable à l'horizon 2030. Pour les réaliser, chaque État prévoit sa feuille de route. La France présentera la sienne en septembre 2019.

Les ODD servent également d'indicateurs aux collectivités, leur permettant de calibrer leurs stratégies d'aménagement par rapport aux enjeux du développement durable. Pour accompagner la démarche des collectivités allant dans ce sens, l'Union européenne met à disposition un outil depuis 2013 : le « Cadre de référence pour la ville durable » ou RFSC. Il s'agit d'une plateforme numérique qui permet d'évaluer le degré de prise en compte des ODD dans chaque projet urbain.

Les collectivités peuvent ainsi auto-évaluer leur projet, le partager, le comparer aux autres projets tout en bénéficiant d'un espace de co-construction, permettant aux partenaires locaux et aux citoyens de proposer des améliorations. Cet outil est déjà utilisé par 1200 personnes dans plus de 200 villes et 60 pays.

Afin de valoriser les stratégies d'aménagement durable menées en France, le Cerema dresse actuellement un bilan sur les actions menées par les collectivités de la région PACA qui répondent aux objectifs de développement durable. Cette étude a notamment permis d'analyser la démarche de la commune de Coudoux (13), dont les actions pour atteindre les ODD ont été évaluées grâce au RFSC.

• Janine BELLANTE, Adjointe déléguée à l'urbanisme et au développement durable, Ville de Coudoux : Présentation de l'intégration des ODD dans les politiques d'aménagement de la commune de Coudoux

L'étude a analysé 4 projets menés sur la commune : L'EcoQuartier « Grand Coudoux », la cantine bioclimatique, la modification du PLU et les jardins partagés.



\* L'EcoQuartier « Grand Coudoux » est un projet entré en phase étude à partir de 2004. Le chantier a débuté en 2012 et le quartier fut livré en 2016. Actuellement labellisée étape 3 dans la démarche EcoQuartier, le projet est en cours d'évaluation pour atteindre l'étape 4. Il s'agit d'un gros projet pour la commune de 3800 habitants.

Dès la phase étude, lancée par l'ancienne municipalité, la volonté a été d'associer la population à l'élaboration du projet. La co-construction mise en place a notamment permis de ne pas remettre le projet en question malgré le changement de municipalité. L'EcoQuartier s'est construit selon la logique de l'Agenda 21 et intègre toutes les dimensions des ODD.

Afin d'associer la population, la commune a notamment mis en place un conseil municipal des jeunes (de 8 à 12ans). Cela a permis de mobiliser indirectement les parents et de les intéresser au projet. L'EcoQuartier a révélé la volonté de travailler collectivement sur les questions d'aménagement, dans un contexte communal où le tissu associatif très important proposait déjà une base propice à cette démarche. La principale difficulté de la démarche est de mettre tous les acteurs au même niveau d'information. C'est un travail itératif et demandant des efforts constants, mais il est essentiel pour assurer la qualité des politiques publiques.

\* La cantine bioclimatique est le fruit d'un travail collectif. Le bâtiment a été envisagé en pensant à ce qu'il pourrait par la suite devenir. L'élaboration du projet a permis d'associer les enfants, notamment sur la conception des repas. La volonté était de ne plus recourir à une entreprise livrant des repas. Dans cette optique, un chef cuisinier a été engagé. Les

<sup>1</sup> Reference Framework for Sustainable Cities (RFSC) ou « cadre de référence de la ville durable européenne »

pratiques alimentaires ont été améliorées, et les enfants ont notamment remporté le concours « une toque à la cantoché ». La cuisine bioclimatique est également reliée à d'autres projets, comme celui des jardins partagés.

\* La révision du PLU de Coudoux est un projet important pour la commune de Coudoux, qui a investi 100 000 € pour avoir une maîtrise d'ouvrage complète. Le territoire particulier de la commune, située en zone Natura 2000 et exposée au risque d'inondations, a contraint la municipalité à réfléchir à une stratégie d'aménagement qui réponde aux nombreux enjeux du territoire. Le PLU a été élaboré avec la population, par le biais de réunions publiques et d'ateliers thématiques.

\* Les jardins partagés se sont développés à la suite de la révision du PLU. Le zonage a révélé que peu de terrains étaient constructibles, formant des dents-creuses dans la ville. La municipalité de Coudoux a effectué des demandes auprès de plusieurs propriétaires de terrains inoccupés afin de leur trouver un usage temporaire et de les valoriser. Un propriétaire a accepté de signer un contrat d'occupation du terrain pour 1 € symbolique pendant 5 ans. La mairie a ensuite fourni un contrat d'occupation à l'association ayant remporté l'appel à projet. Le terrain est occupé en plusieurs jardins ouverts, partagés entre les familles, la crèche et l'école.

- Échanges avec la salle -

• ***Dans le cadre du RFSC, le principe d'autoévaluation ne pose-t-il pas un problème de subjectivité ?***

Valérie THESEE-FUSCIEN : L'autoévaluation est un parti pris qui a pour objectif de faire réfléchir les élus sur leur projet, puis d'utiliser le résultat de l'évaluation pour le comparer aux autres projets publiés sur la plateforme. Par ailleurs l'autoévaluation reste très sévère.

Martine BARDY : Le RFSC est un outil permettant à ceux qui élaborent un projet d'aménagement, de le mettre en perspective pour mieux comprendre les choix retenus.

• ***Y a-t-il des indicateurs permettant de matérialiser la prise en compte de la santé dans les ODD ? La thématique de la santé n'est pas abordée explicitement. Il en est de même pour la démarche EcoQuartier. L'ARS n'est pas intégrée assez tôt dans la construction des politiques d'aménagement. Il serait intéressant de traiter le plus en amont possible les points de convergence/divergence entre la santé et les thématiques abordées par les ODD ou la démarche EcoQuartier, afin de produire des politiques plus favorables à la santé en milieu urbain.***

Valérie THESEE-FUSCIEN : L'ODD numéro 3 concerne l'accès à la santé ; la prévention des maladies transmissibles ; la réduction des maladies non transmissibles et autres risques sanitaires ; l'accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé. La santé est également traitée de façon transversale, au travers des autres thématiques, bien que cela ne reste implicite.

Perrine PRIGENT : Les 5 premiers engagements de la démarche EcoQuartier concernent la méthodologie d'élaboration du projet et pousse à la transversalité. Les questions transversales, dont celles relatives à la santé, doivent être posées à cette étape, mais font également l'objet d'un engagement à part entière (n°8 Assurer un cadre de vie sûr qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air).

• ***Comment le RFSC montre la transversalité ?***

Martine BARDY : L'outil ne démontre pas la transversalité. Il aide les porteurs de projet à se poser les bonnes questions au travers d'indicateurs, la transversalité se retrouve dans les raisonnements stratégiques et les discussions des acteurs.

• ***Comment le RFSC accompagne la réalisation des objectifs ?***

Valérie THESEE-FUSCIEN : Le RFSC propose d'effectuer une comparaison entre les différents projets afin de diffuser les bonnes pratiques. Cela permet d'inspirer les porteurs de projets qui peuvent trouver plus simplement des leviers permettant de réaliser des objectifs sur lesquels ils seraient moins performants.

Janine BELLANTE : Le RFSC est un support permettant de se poser les bonnes questions en amont de la réalisation des projets. Ces questions sont déterminantes pour la qualité des aménagements. Cela nécessite des élus porteurs, accompagnés par de bons AMO. Cette démarche permet aux porteurs de mieux comprendre leur projet, leur donnant ainsi les clés pour le présenter aux citoyens avec plus de pédagogie.

La présentation de cette séquence est disponible [ici](#).

**Signature de la première charte EcoQuartier régionale des partenaires en PACA**



Cette journée fut également l'occasion de formaliser, au travers de la [charte des partenaires EcoQuartier](#), une collaboration fructueuse entre l'État et le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur en présence de Mme Anne Claudius-Petit, conseillère régionale et vice-présidente des commissions Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et mer, et Croissance verte, transition énergétique, énergie et déchets, M. Fabrice Levassort, DREAL adjoint, Mme Corinne Tourasse, DREAL, et M. Emmanuel De Lanversin, adjoint au Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des paysages.

La force de ce partenariat est sa capacité à articuler les dispositifs et les réseaux d'acteurs pour promouvoir, accompagner, diffuser et faire émerger des projets d'aménagement en territoires urbains, périurbains et ruraux, et de mettre en cohérence les actions de chacun en faveur de la ville durable.

## Les ateliers de l'après-midi

### Atelier « Urbanisme transitoire et tiers lieux : comment passer de grands projets à une diffusion dans les territoires périurbains et ruraux ? »



**Animateur :** Emilie PERRET, Cerema

**Témoins :**

- Paul CITRON, Plateau urbain
- Pauline METTON, La fruitière numérique à Loumarin (84)

**Introduction :** Emilie PERRET, Cerema

L'urbanisme transitoire englobe toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire. L'ouverture des possibles sur ces sites suscite l'innovation, la créativité, la mixité des usages et la mixité sociale.

Les tiers lieux sont des espaces, physiques ou virtuels, de rencontres entre des personnes et des compétences variées, qui ne se seraient pas croisées « naturellement ». Ces lieux permettent les rencontres informelles et favorisent la créativité issue des interactions sociales. Chaque tiers lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, mais tous favorisent la créativité, l'initiative et le partage, et, de plus en plus, l'activité économique. On dénombre plus de 1800 tiers lieux en France, parmi lesquels on compte des « repair café », des potagers communautaires, des espaces de co-working, etc.

**Présentation de « la Fruitière Numérique » à Loumarin (84) :** Pauline METTON

La Fruitière Numérique a été inaugurée en 2015 au cœur du Luberon, dans un village de 1000 habitants. Ce tiers-lieu s'est installé au sein d'une ancienne coopérative agricole. C'est à partir de 2011 qu'ont été entrepris les premiers travaux, suivis de la mise en place du marché des producteurs en vue d'aboutir à une réappropriation de la population locale de ce symbole fort du village. Les travaux et aménagement du tiers-lieu en 2015

Après l'aménagement en tiers-lieux en 2015, la Fruitière numérique fait l'objet d'un agrandissement en 2017, avec la création d'un auditorium de 230 places assises. Le lieu était géré par une association jusqu'en mars 2016. Depuis il est administré par une société publique locale (société à capitaux publics de droit privés).



La Fruitière numérique héberge une diversité d'activités. C'est à la fois un espace public numérique, un laboratoire de fabrication et un espace de co-working. Le lieu accueille également des événements culturels (festivals, conférences, expositions), des séminaires d'entreprises, le marché des producteurs et sert de résidence artistique. Le tiers-lieu est animé par 3 salariés, en contrat à temps plein. Cet espace permet de faire rencontrer des publics qui ne se côtoieraient pas naturellement.

- Débat -

**Qui finance le tiers lieu ?**

Le lieu est financé à 80 % par la mairie. Les 20 % restants sont partagés entre les subventions de l'État et de la Région. Le lieu dispose également d'une source de revenu grâce à l'accueil d'événements.

**Comment développer les tiers-lieux dans les territoires périurbains et ruraux ? Ces projets ne sont-ils pas plus**

### **adaptés aux territoires très urbanisés ?**

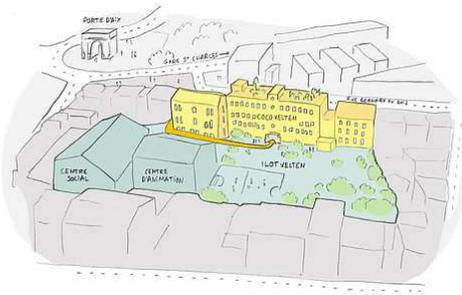
Il faut une volonté politique locale et donc sensibiliser les élus. Chaque ville/village pourrait avoir son tiers-lieu, sans pour autant glisser dans un phénomène de globalisation du tiers-lieu. Chaque tiers-lieu est unique, car il est rattaché à son territoire et à ses problématiques propres. Pour la création de la Fruitière Numérique, l'appui et l'investissement du maire ont été essentiels. Le projet a pu s'implanter sur le territoire grâce au soutien du conseil municipal et grâce à une fine connaissance du territoire et des besoins des administrés. C'est également le résultat d'un travail de conviction des grandes administrations (État, Région, Département).

D'autre part ce sont souvent des territoires péri-urbains qui bénéficient de friches agricoles ou industriels à des prix encore abordables et ces zones sont en mesure de répondre au problème des flux domicile-travail. La résolution de cette « équation domicile-travail » permettrait de répondre à de nombreux enjeux actuels (énergie, environnement, équilibre des temps de vie). Les territoires péri-urbains sont donc tout aussi pertinents pour engager une démarche de tiers-lieux et d'urbanisme transitoire.

### **Les EcoQuartiers sont-ils des cadres pertinents pour accueillir des tiers-lieux ?**

Les tiers-lieux ne sont pas indispensables à la qualité d'un EcoQuartier, mais les projets ne sont pas incompatibles. La réussite d'un tiers-lieu réside surtout dans sa capacité à répondre aux besoins concrets des habitants du quartier, en étant soutenu par les élus locaux et en étant géré par une structure constituée de personnes dédiées.

### **Présentation de « Plateau Urbain » : Paul CITRON**



Plateau urbain a débuté sous statut associatif en 2013 et se développe sous forme coopérative depuis 2017. L'objectif de la coopérative est de faire de l'urbanisme solidaire en profitant de périodes de vacances immobilières pour proposer des usages temporaires et de l'urbanisme transitoire. Ces usages peuvent notamment contribuer à la mise à disposition d'espaces de travail, comme à Coco Velten, où les activités se répartissent sur 800 m<sup>2</sup>.

Pour sélectionner les acteurs à qui seront attribués les espaces de travail, Plateau Urbain se base sur une liste de critères relatifs à la mixité des acteurs, à ce que peuvent apporter les activités au quartier et à l'ensemble du projet d'urbanisme transitoire. Plateau Urbain veille à proposer des projets

expérimentaux qui fonctionnent et peuvent être reproduits à différentes échelles. Il existe aujourd'hui 7 échelles d'expérimentation : les villages, les bourgs, les villes, les communes, les métropoles, les bâtiments publics désaffectés et l'Outre-Mer

Quelle que soit l'échelle, les tiers-lieux sont confrontés aux mêmes enjeux : proposer une alternative à la vacance par des usages et des occupations mixtes, tout en favorisant les échanges qui doivent dépasser les logiques strictement marchandes.

- Débat -

### **Comment convaincre les propriétaires (publics ou privés) de vous confier leur bien pour une occupation temporaire ?**

Il faut notamment un modèle juridique très cadré et sécurisant pour le propriétaire (avec un bail adapté à l'usage temporaire ainsi qu'une proposition de loyer), la garantie de ne pas voir son bien squatté ou dégradé, mais aussi un changement de regard de la population sur des quartiers peu valorisés.

### **Quels sont les critères retenus par Plateau Urbain pour accompagner un projet d'urbanisme transitoire ?**

Les critères principaux sont :

- la mixité proposée au sein du projet (sociale, intergénérationnelle, en termes d'activités...)
- ce que le projet va apporter au quartier
- ce que les porteurs de projet veulent apporter au projet collectif
- le besoin en local (quelqu'un n'ayant pas d'espace de travail étant prioritaire sur une personne souhaitant déménager)

Site internet de Plateau urbain [ici](#).



## Atelier « Les démarches participatives favorisent-elles la cohésion sociale ? »

**Animateur :** Flavien BLANC, DREAL PACA

**Témoins :**

- Cédric GEERAERT, Tangram
- Jérôme Marcillac, Ville de Miramas
- Maxence MORETEAU, Adéus
- Audrey BENEDETTI, Métropole AMP
- Kamel SADKI, GERES

**Introduction :** Flavien BLANC, DREAL PACA :

La mobilisation citoyenne dans les opérations labellisées EcoQuartier de la région PACA s'exprime sous une multitude de formes. Cette mobilisation est en premier lieu le fruit d'une information efficace, pertinente et pédagogique du public. Ensuite, la mobilisation citoyenne au sein des EcoQuartiers de la région PACA, se décline de diverses façon dans l'objectif de faire naître un processus de co-construction. De nombreux leviers existent pour mobiliser les populations locales en fonction des spécificités de chaque projet.

Enfin, la participation citoyenne n'est plus seulement envisagée à l'étape de l'élaboration du projet, mais se poursuit également au cours de la vie de l'EcoQuartier. Cette démarche permet de mettre en place un processus d'amélioration continue de la qualité de vie urbaine.



**Retour d'expérience sur la mobilisation citoyenne au sein de différentes opérations d'urbanisme :** Cédric GEERAERT, Tangram

- EcoQuartier « Joly Jean » à Avignon (84) :

La mobilisation citoyenne dans le projet d'aménagement « Joly Jean » s'est avéré difficile à mettre en place. C'est la démarche EcoQuartier qui a permis de trouver des leviers pour créer cette dynamique. La participation citoyenne s'est construite autour du projet grâce à des discussions avec les futurs habitants pour les convaincre de prendre part au projet.

Par la suite, la démarche s'est développée en quittant les outils classiques de la concertation au profit de solutions plus

pédagogues, telles que l'organisation de « diagnostics en marchant » ou la mise en place d'ateliers de plantation pour mobiliser les enfants. L'intérêt du processus et de faire comprendre aux citoyens comment on réalise l'espace public pour leur donner les moyens d'être une force de proposition et d'amélioration des projets.

### • EcoQuartier « Marena Lacan » à Antibes (06) :

Dans le cadre de cette opération, ce sont les outils plus classiques qui ont permis d'associer le public. L'accent a été porté sur la cohérence et la pertinence des outils de communication, afin d'informer le public sur la continuité du projet. L'information est essentielle pour donner au public les clés permettant de comprendre les enjeux du projet.



Le travail effectué sur la communication a par la suite été valorisé au cours des concertations. Les citoyens ont pu faire part de leurs remarques et alerter les porteurs de projet sur certaines thématiques qui n'avaient pas été assez travaillées. C'est par exemple ce qui a permis de faire remonter les améliorations à apporter autour des équipements scolaires du quartier. Le projet a évolué grâce à la participation citoyenne, pour mieux répondre aux attentes des habitants et des usagers.

### • EcoQuartier des Laugiers sud à Solliès-Pont (83)

Dès l'origine du projet, une forte volonté politique, cherchant à associer la population au processus d'élaboration du projet, s'est manifestée. Pour répondre à la volonté des élus, l'agence d'urbanisme a effectué un travail de fond tout au long du processus, afin de mobiliser la population grâce à une diversité de moyens.

Le cadre posé par le cahier des charges a permis de mettre en place, en amont du projet, un processus de participation réfléchi et organisé. Le résultat s'est matérialisé par une mobilisation citoyenne réussie. Un travail de pédagogie a été nécessaire, afin de s'assurer que le projet était bien compris par les citoyens. Ce travail s'est manifesté au travers d'atelier participatif. Au final, le projet se construit en transparence avec le public.

### **Transition** : Léa PFISTER, *Cerema* :

La finalité du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) de l'ANRU est de transformer en profondeur les quartiers classés en zone urbaine sensibles (ZUS), qui présentent une forte concentration de ménages en difficulté sociale et économique. La stigmatisation de ces quartiers rend difficile, pour leurs habitants, l'accès aux différentes opportunités d'épanouissement qui fondent la qualité de vie en milieu urbain.

Aussi, la rénovation urbaine a pour objet de faire évoluer ces quartiers vers des espaces urbains « ordinaires », caractérisés par la diversité des fonctions et des types d'habitat, l'ouverture et les relations avec le reste de la ville et par la qualité des espaces publics. Plus fondamentalement, il importe de donner à tous les habitants de ces quartiers la possibilité de devenir des citoyens à part entière de la ville. Au sein des opérations EcoQuartiers du « Parc des Calanques » à Marseille et de « La Maille I et Mercure » à Miramas, la mobilisation citoyenne a joué un rôle fondamental dans l'élaboration des projets de rénovation urbaine.

### **Retour d'expérience sur l'EcoQuartier « La Maille I et Mercure » à Miramas (13)** : Jérôme Marciliac, *Ville de Miramas* ; Maxence MORETEAU, *Adéus*

Le cahier des charges a permis de retranscrire la volonté de la municipalité d'élaborer le projet ANRU et EcoQuartier en co-construction avec les citoyens. Le bureau d'étude Adéus a été missionné pour organiser la participation citoyenne, qui s'est déclinée en 4 phases :

- Une phase mobilisation, durant laquelle l'enjeu était de rassembler tous les acteurs du projet (bailleurs, aménageurs, services techniques, habitants...) autour de divers événements (réunions publiques, bureaux de rue, diagnostics en marchant, ateliers participatifs...). Cette phase a nécessité la mise à disposition de différents supports de travail (maquettes, compte-rendus, photos...) afin d'animer les ateliers. Chaque événement était suivi par la restitution de synthèses auprès des habitants, afin de conserver le fil rouge de l'évolution des travaux.
- Une phase de prospective : une fois les acteurs réunis au cours des



divers événements, l'exercice consistait à écouter les propositions des habitants. Dans ce cadre, le bureau d'étude a amené les participants à argumenter au mieux leurs idées, afin de comprendre les réflexions de chacun. Cette étape a permis d'établir les stratégies à mener pour aboutir à un projet en phase avec les attentes du public.

- Une phase de programmation, au cours de laquelle ont été mises à disposition des maquettes 3D, permettant de débattre plus concrètement sur un support ludique et pédagogique. Par la suite, le bureau d'étude a analysé les divergences et les convergences des propositions. Le projet s'est construit autour de l'analyse, afin de correspondre aux projections du public.
- Une phase en cours d'élaboration du projet, qui permet d'ajuster les aménagements et de faire ressortir les fragilités qui peuvent être corrigées.

Les habitants sont devenus acteurs de la mobilisation. Douze parrains et marraines, issus du quartier, ont notamment été désignés. Leur rôle est de faire le relais, au quotidien et sur le terrain, entre les autres habitants et les porteurs du projet. La mobilisation citoyenne a eu un impact positif sur le territoire. Elle a notamment contribué à améliorer le dialogue entre les citoyens et les élus, en donnant un regain d'intérêt pour la participation citoyenne à la vie publique ainsi qu'en redynamisant les liens sociaux entre les citoyens.

**Retour d'expérience sur l'EcoQuartier « Parc des Calanques » à Marseille (13)** : Audrey BENEDETTI, *Métropole AMP* ; Kamel SADKI, *GERES*

Dans le cadre de cette opération ANRU labellisée EcoQuartier, les habitants ont été entièrement associés, depuis 2009, année de lancement du projet. L'EcoQuartier se situe en partie dans le parc national des Calanques, ce qui a induit un travail important sur le paysage avec la volonté d'aboutir sur une « ville nature ». Aux enjeux paysagers et environnementaux se sont couplés des enjeux sociaux. L'objectif était de faire renaître une dynamique sociale et économique sur le secteur en impliquant les habitants. Pour répondre à cet objectif, 1322 logements ont été réhabilités. Les espaces publics existants ont été rénovés et d'autres ont été créés.

La mobilisation citoyenne a formé le socle de la réussite de cette opération. Le recours à des associations (« GERES » et « Robins des villes »), dès l'origine de la démarche et tout au long des dix années de l'opération, a permis d'aboutir à une participation citoyenne réussie. Les associations ont été cofinancées par l'ensemble des porteurs du projet : AMP Métropole, la mairie de secteur, le GIP MRU, le Parc des Calanques, les bailleurs sociaux, les constructeurs et Leclerc.

Le travail des associations s'est basé sur la volonté de changer de paradigme, en passant d'un projet urbain à une aventure humaine impliquant tous les acteurs. Pour atteindre cet objectif, de nombreux événements, formels et informels, ont été organisés au sein du secteur du PRU, dans des espaces dédiés. Les événements informels tels que les repas ou les fêtes de quartier ont été l'occasion d'instituer des rapports plus souples entre les acteurs, ce qui a constitué un levier dans la réussite de la co-construction.

- Débat -

***Concernant l'EcoQuartier « Parc des Calanques », les concertations ont-elles concerné la réalisation du boulevard urbain sud ? Ce projet est-il accepté par les habitants ?***

La réalisation d'une partie du boulevard dans ce secteur résulte d'une demande des habitants, c'est donc une réponse des collectivités publiques à une demande citoyenne. La réalisation du boulevard dans l'EcoQuartier est adaptée aux enjeux environnementaux et sociaux, notamment grâce à la mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service.



***Comment mettre en place une continuité des bienfaits de la mobilisation citoyenne ? Est-ce que l'échelle du quartier est la bonne pour appliquer une telle démarche ?***

La concertation a permis une amélioration des logements livrés, notamment pour lutter contre la précarité énergétique. Les bailleurs sociaux ont dépassé le simple cadre du plan de rénovation, en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue. Cette démarche est rendue possible par les dialogues avec les citoyens qui sont établis depuis l'origine du projet.

L'échelle du quartier est la bonne puisqu'une dynamique s'est créée et continue d'œuvrer actuellement. Un travail continu est effectué pour améliorer la qualité de vie au sein du quartier.

## Atelier « Comment laisser de la place au transitoire pour les collectivités et porteurs de projets ? EcoQuartier 112 et Quartiers libres »



**Animateur :** Karine RUGANI, DREAL PACA    **Témoins :**

- Claire CASSI, EPA Euroméditerranée
- Johanna HAEGEL, Métropole AMP

**Introduction :** Karine RUGANI, DREAL PACA :

L'urbanisme transitoire est une manière pour les citoyens et les habitants, de pratiquer un urbanisme à l'échelle local, en valorisant un patrimoine immobilier vacant. Cette pratique récente, née au Royaume-Uni, se développe progressivement en France. Les initiatives d'urbanisme transitoire répondent à des besoins et des motivations variables en fonction des principaux acteurs impliqués : les propriétaires des sites, les collectivités locales, et leurs occupants.

Les propriétaires et les collectivités locales attendent des occupations temporaires qu'elles soient un vecteur d'animation urbaine, contribuant à l'attractivité d'un site ou même d'un quartier. L'urbanisme transitoire est l'occasion de tester des usages et des programmations urbaines, en préfiguration d'un projet à venir. A Marseille, l'urbanisme transitoire se développe. Il offre des alternatives aux politiques d'aménagements.



**L'urbanisme transitoire du couvent « Levat » au cœur de « Quartiers libres » à Marseille (13)** : Johanna HAEGEL, Métropole AMP

Le projet « Quartiers Libres » s'étend sur deux périmètres imbriqués. Le premier périmètre, de 140 ha recouvre les secteurs de la gare Saint-Charles et le quartier de la Belle de Mai. Le second secteur comprend un périmètre opérationnel de 7 ha sur les casernes du Muy. « Quartiers Libres » a pour ambition d'élargir le centre-ville de Marseille tout en pérennisant et en valorisant la diversité urbaine ainsi que la population du secteur. D'autre part, le projet consiste à développer une activité économique qui bénéficie à la fois à la Métropole et aux enjeux locaux.

La ville a fait l'acquisition du couvent « Levat » en 2017. Cet espace, situé au sein de l'opération « Quartiers Libres », est composé d'un couvent et d'un jardin de 17 000m<sup>2</sup>. Le couvent et le jardin font l'objet d'une occupation temporaire, gérée par l'association « Juxtapoz ». Le temps de décider l'avenir du site, le lieu est une résidence pour des artistes. Le lieu est partiellement ouvert au public depuis juillet 2017.

Un Comité de gestion est mis en place pour débattre sur les usages temporaires du jardin. Il regroupe la collectivité (4 Directions), de l'association résidente Juxtapoz, du groupement d'urbanistes, d'un paysagiste professionnel ainsi que des 5 délégués d'usage issus de la société civile. Les parcelles du jardin sont mises à disposition pour les propositions d'usages retenus par le Comité. L'occupation du lieu est un moyen à la fois d'entretenir le lieu, mais aussi de trouver un usage artistique et culturel à la vacance du couvent.

**« MOVE », l'urbanisme transitoire comme activateur du territoire** : Claire CASSI, EPA Euroméditerranée

La démarche MOVE (Massalia Open Village Experience) s'appuie sur l'urbanisme transitoire pour activer de manière globale le périmètre d'Euroméditerranée, tout en s'adaptant aux singularités des territoires qui le composent. Ses objectifs :

- Améliorer le cadre de vie : Offrir des services et des lieux de vie pour tous, dans un territoire qui en manque et favoriser la réappropriation par les usagers.
- Imbriquer les temps du projet : Préfigurer des usages et des activités qui pourraient prendre place dans les futures opérations immobilières.
- Soutenir des initiatives : Aider à l'éclosion de projets innovants présentant une réelle plus-value économique, sociale, culturelle ou environnementale pour le quartier.
- Tisser du lien : Faire émerger de nouvelles pratiques urbaines qui participent au désenclavement et à l'interaction avec les quartiers limitrophes habités.

6 sites bâtis et 3 sites nus sont dédiés au programme, proches géographiquement mais avec des thématiques bien identifiées. Pour aider au portage mais aussi à la transversalité de la démarche, est prévu un lieu mutualisé qui réponde aux besoins des porteurs de projets MOVE (stockage, événements, restauration, etc) et être maison du projet in situ, servant aussi de lieu d'expositions, espace de concertation et d'atelier...

Il va également y avoir une consultation intégrant une phase MOVE à moyen terme dans un foncier patrimonial à réhabiliter, ainsi que la préfiguration et expérimentation d'usages sur un espace public au cœur du noyau villageois des Crottes, et la structuration de parcours pour redonner sa place au piéton.

- Débat -

### **Quels sont les principaux garants du succès d'un tiers lieux ?**

Un appui politique, des personnes dédiées à son animation et des activités proposées en adéquation avec les besoins locaux.

### **L'urbanisme transitoire / le tiers lieu peut-il fonctionner en zone détendue ?**

Oui dans la mesure où ce qui est proposé est en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire. La durée d'amortissement sera souvent plus longue en secteur détendu. En zone rurale, le tiers lieu peut prendre la forme d'un café associatif par exemple.

### **Y a-t-il des prérequis pour « sélectionner » un lieu ?**

Il y a des exigences en termes de sécurité de la construction, mais de manière générale le projet se construit autour des caractéristiques du lieu ce qui explique que l'on retrouve des espaces assez différenciés.

## Atelier « Agriculture urbaine, un levier de la participation, une graine pour la cohésion ? »



**Animateur :** Marie-Caroline VALLON,  
Conseil régional

**Témoins :**

- Marion SCHNORF, Cité de l'agriculture
- Daniel LE BLAY, adjoint au maire de Mouans Sartoux
- René TASSY, adjoint au maire de Gignac-la-Nerthe
- Michel CHIAPPERO, Insitut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

**Introduction :** Marie-Caroline VALLON, *Conseil régional*

L'agriculture urbaine est l'ensemble des formes de cultures et d'élevages pratiqués dans les milieux urbains ou dans leurs périphéries, dont les produits sont principalement destinés aux villes. Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation, l'agriculture urbaine présente un éventail de leviers permettant de répondre à des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Elle permet de favoriser la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, de lutter contre les ICU et de participer à l'amélioration de la qualité de l'air urbain. Elle est créatrice d'emplois. Enfin, elle contribuerait à la diminution des coûts de production alimentaire et à l'augmentation des circuits courts. Elle permet de lutter contre les pénuries alimentaires.

L'agriculture urbaine est également une façon de redessiner les villes, en occupant et valorisant certains espaces encore délaissés tels que les toits ou les friches urbaines. C'est un vecteur de mobilisation citoyenne. L'augmentation des jardins partagés dans les villes et la croissance du nombre d'associations dédiées à ces derniers démontrent un intérêt grandissant du public pour cette forme d'agriculture. Le développement de l'agriculture urbaine est un levier intéressant pour installer une cohésion sociale.

**Présentation de la Cité de l'agriculture :** Marion SCHNORF, *Cité de l'agriculture*

La Cité de l'agriculture est une association loi 1901, née à Marseille en 2015. Elle participe, par des actions locales, à la transformation globale visant à rendre notre société plus sobre dans les processus de consommation. L'association travaille sur l'amélioration de la qualité des produits d'alimentation et traite des enjeux sociaux liés aux activités agricoles.

En 3 ans, la Cité de l'agriculture est devenue un acteur référent pour les initiatives agricoles en faveur de la transition écologique sur la métropole marseillaise. Ses actions se traduisent notamment par la promotion de l'agriculture urbaine et de la défense des liens de proximité entre citoyens et producteurs, avec pour objectif concret de lutter contre la précarité alimentaire.



L'association est à l'origine de la création de la première micro-ferme maraîchère et écologique à Tarascon. Elle participe également à la sensibilisation à l'agroécologie et à l'agriculture urbaine auprès des citoyens, des collectivités et des propriétaires fonciers. Un travail quotidien est effectué sur le développement de partenariats avec des acteurs publics et privés du territoire.

La Cité de l'agriculture recense et cartographie le foncier disponible à Marseille, qui serait susceptible d'accueillir des projets d'agriculture urbaine. À partir de 2020, la Cité de l'agriculture animera un nouveau programme de soutien et d'accompagnement sur mesure de projets tiers en faveur de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable. L'association travaillera également à la promotion de son modèle dans d'autres villes de France.

### L'agriculture urbaine à Mouans-Sartoux (06), l'ambition de départ et les impacts qu'elle a sur la participation citoyenne : Daniel LE BLAY, adjoint au maire de Mouans Sartoux

La crise de la vache folle, intervenue à la fin des années 90, a engendré la nécessité de proposer une alimentation saine et sécurisée aux enfants. Dans cette optique, la commune de Mouans-Sartoux a fixé l'objectif de servir 1200 repas jours 100 % bio sur 3 sites scolaires, équipés chacun d'une cuisine en proximité. Pour atteindre cet objectif, la commune a mis en place une construction par étape depuis la fin des années 90. C'est une démarche transversale qui s'est installée et qui s'est surtout développée entre 2007 et 2012, grâce à la création de la régie agricole municipale en 2010.

La commune a décidé de développer l'agriculture locale dans un contexte urbain. C'est donc par la mise en place d'une agriculture urbaine que la commune a pu proposer une alimentation plus saine pour les enfants. La restauration municipale et le programme nutritionnel ont été pensés comme un enjeu de santé publique et de développement durable. La démarche a été accompagnée par une éducation des enfants à ces enjeux. Pour atteindre le 100 % BIO, la municipalité a mis en place une stratégie transversale, encadrée par le « Plan Éducatif Local », « l'Agenda21 », et la révision du PLU.

La participation des citoyens a joué un rôle fondamental dans l'entreprise de cette démarche. Des débats entre les parents des enfants et les acteurs de l'éducation, le comité de pilotage de la MEAD et le Groupe Local de l'alimentation durable (GLAD) ont été organisés, à l'occasion des conseils d'école. Des jardins éducatifs ont été créés dans chaque école. Des « classes alimentation » sont organisées pour les enfants. Le développement du bio en association avec la population locale est un facteur essentiel de la cohésion sociale qui se développe à Mouans-Sartoux.

### ***L'agriculture urbaine est-elle une démarche qui doit être menée avec une politique de développement des circuits courts ?***

Cela dépend de la définition que l'on peut donner au terme « circuit-court », mais on constate que la démarche contribue à faciliter l'approvisionnement des commerces/restaurants locaux en maîtrisant les prix. D'une façon plus générale, l'agriculture urbaine nécessite un développement dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire transversale.

### ***Qui a été le moteur initiateur de l'installation de l'agriculture urbaine ?***

À Mouans-Sartoux c'est surtout la collectivité, avec l'appui des agriculteurs Bio, des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, de l'association « Terre de Liens », des consommateurs, des parents d'élèves et du partenariat avec la Chambre d'agriculture

### ***À quelle échelle peut-on entreprendre la mise en place d'une agriculture urbaine ?***

L'échelle du territoire communal semble aujourd'hui être la plus évidente, grâce à l'équilibre entre les espaces artificialisés et les terrains pleines-terres disponibles. Un travail de réflexion s'engage à développer l'agriculture urbaine dans le contexte d'une agglomération.



### Présentation du projet GardenLAB à Gignac-la-Nerthe (13) : René TASSY, Gignac-la-Nerthe, Michel CHIAPPERO, IUAR

Depuis 2008 la Municipalité s'est engagée dans une démarche de préservation des terres agricoles et des paysages naturels de la commune. Suivant cette volonté, elle a acquis le corps de ferme de La Pousaraque et plusieurs hectares de terrains urbanisables les protéger de possibles constructions. Ainsi, la trame verte de la Pousaraque va être préservée. La

## L'humain au centre des projets : mobilisation citoyenne, tiers lieux et urbanisme transitoire

ville va y développer un premier champ d'expérimentation autour d'un projet intitulé Garden Lab.

Le projet a pour objectif de proposer une alimentation saine pour l'ensemble de la commune et particulièrement pour les enfants. Il revêt également une dimension économique et sociale puisqu'il entend favoriser l'emploi agricole et l'installation d'agriculteurs en cultures bio.

Le Garden Lab met en place un cadre favorable au développement de la mobilisation citoyenne. Dans ce cadre, les citoyens bénéficient également d'animations scientifiques sur différentes thématiques liées à l'agriculture. Le projet est au cœur de débats publics continus, qui permettent d'assurer le suivi et de construire la dynamisation du Garden Lab. Le projet est animé par un comité citoyen.

Un support graphique à été réalisé en direct tout au long de la journée par Fanny Thomas, qui a croqué les éléments principaux ressortant des présentations et des échanges.

